

Déclaration FSU
CALR du Rectorat de l'Académie de Bordeaux
Lundi 2 décembre 2024

Madame la Rectrice,
Mesdames et Messieurs les membres du C.A.L.R,

La loi Molac a permis d'acter un certain nombre d'avancées en vue de la défense et de la transmission à l'école publique des langues et cultures dites régionales, historiquement implantées dans nos territoires. Cependant, ce progrès législatif n'est en aucun cas garant des moyens nécessaires à sa mise en œuvre.



C'est ainsi que nous avons toutes et tous un devoir de veille, de sauvegarde et de promotion du patrimoine culturel dont les langues régionales sont tout à la fois le véhicule et une partie intégrante, objet d'études en soi. A la F.S.U, nous souhaitons qu'elles soient développées dans l'enseignement public, afin de permettre aux jeunes gens d'aujourd'hui et de demain de s'épanouir, de devenir progressivement des citoyen·nes, éclairé·es, investi·es et engagé·es dans une société qui leur permette de s'ancrer et de faire vivre ce riche patrimoine culturel. À cette fin, nos collègues du second degré nous ont confié le mandat d'étudier de quelles manières peuvent être développées les différentes modalités d'enseignement, dont l'enseignement immersif, dans les établissements publics.

Nous nous permettons de rappeler ici que les réformes successives ont engendré une dégradation des conditions d'enseignement des langues régionales. La réforme du lycée les a reléguées au rang d'options en LVC, rapportant trop peu de points au baccalauréat pour permettre aux élèves de s'y investir. Les mesures dites du choc des savoirs au collège ont aussi eu des conséquences sur l'organisation et la programmation des heures dévolues aux langues régionales en raison de l'injonction de créer des groupes de besoin et de procéder à la mise en barrettes des cours. Face à la complexité de conception des emplois du temps aussi bien dans les collèges que dans les lycées, certaines directions d'établissement font le choix de limiter les possibilités des élèves et vont jusqu'à ne pas proposer des enseignements qui sont pourtant à la carte des langues.

De plus, les classes de langues régionales sont trop souvent composées d'élèves de niveaux et de profils très différents, issus de classes bilingues, d'écoles, de collèges immersifs, provenant de l'enseignement optionnel, ou débutants.

A cela s'ajoutent des conditions de travail rendues très difficiles pour des collègues qui travaillent souvent sur trois établissements.

En Occitan, le manque de conseiller·es et de matériel pédagogique est de nature à décourager les enseignant·es. De plus, les consignes et les intitulés des épreuves dans les matières enseignées en langues régionales doivent être systématiquement traduites lors de toutes les sessions d'examens afin d'éviter les inégalités.

Ces difficultés poussent une partie des familles, pourtant motivées par l'apprentissage des langues régionales pour leurs enfants, à se décourager, ce qui à son tour réduit les effectifs, causant la fermeture de sections, et aggrave la crise du recrutement et de la vocation d'enseigner chez les étudiant·es. Pourtant, notre devoir est d'être collectivement vigilant·es à toutes les situations afin d'accompagner élèves, familles, enseignant·es et établissements pour un développement harmonieux des langues régionales.

Pour la FSU,

Pour la FSU, les représentant.es des personnels :

Cécile Senderain, Martial Peyrouny, Kei McGregor

